

Documents à fournir pour une demande d'aide financière auprès du service social

1. Preuve du paiement du droit d'inscription
2. Copie de la carte d'identité
3. Composition de ménage
4. Justificatifs de tous les revenus de votre famille ou de votre ménage
(**en fonction de votre situation !**)
 - Salaire(s)
 - Pension(s)
 - Minimex ou aide sociale (CPAS)
 - Allocations de chômage/ Indemnités de mutuelle
 - Allocations familiales
 - Pension alimentaire (justificatif du versement ou copie du jugement)
5. Dernier avertissement extrait de rôle en matière d'impôts sur les revenus
6. Pour les boursiers de la Communauté française : le récépissé de l'envoi par recommandé de la demande et le dernier montant perçu
7. Pour les étudiants hors CEE : attestation de prise en charge

Attention : le dossier ne pourra être considéré comme complet et analysé que lorsque tous les documents demandés seront fournis.